

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M1
Mention :	SCIENCES DU MANAGEMENT					
Parcours :	MANAGEMENT DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES					
Volume horaire étudiant :	284 h	120 h				404 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Mathilde PULH Maître de conférences ☎ 03.80.39.50.36.12 Mathilde.Pulh@u-bourgogne.fr	Anne-Laure PAWKA-MONNOT Bureau 128 Pôle économie gestion ☎ 03.80.39.54.20 matc-iae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement	IAE de Dijon UFR Droit et Science Politique

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La spécialité « management des activités touristiques et culturelles » permet aux étudiants d'acquérir le complément de connaissances nécessaires pour accéder à des fonctions de responsabilité au niveau local, national et international dans les organisations assurant le développement des activités touristiques et culturelles.

Dans ce but, cette formation confère à ses diplômés une maîtrise des techniques de base de la gestion des organisations, une bonne connaissance du secteur touristique, du cadre juridique financier et humain des organisations privées et publiques, ainsi qu'une solide culture artistique et linguistique.

En plus des cours théoriques et des conférences animées par des professionnels et des universitaires, la spécialité «management des activités touristiques et culturelles » met l'accent sur la pratique managériale. La formation intègre :

- un projet collectif en marketing des activités touristiques et culturelles mené tout au long de la première année du master pour le compte d'un organisme du secteur ;
- un stage individuel de 3 à 5 mois à l'issue de la première année de master ;
- une année de master 2 en alternance (soit sous la forme de contrat d'apprentissage, soit de contrat de professionnalisation). A défaut d'alternance professionnel, les étudiants réalisent un nouveau projet d'étude pour un commanditaire professionnel et un stage de fin d'année de 3 à 5 mois.

L'ensemble de ces travaux fait l'objet d'un suivi par l'équipe d'enseignants, notamment sur le plan méthodologique ; ils donnent lieu à la rédaction d'un rapport et à une soutenance devant un jury composé d'universitaires et de professionnels.

En offrant aux étudiants la possibilité de bénéficier d'une triple expérience professionnelle, le master Sciences du management, spécialité «management des activités touristiques et culturelles » leur donne les atouts indispensables à une intégration rapide dans le monde professionnel.

Année universitaire 2016-2017

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Les **débouchés professionnels** majeurs se situent :

- dans les organismes privés du tourisme (grandes entreprises et PME) : tour-opérateurs, entreprises hôtelières, sociétés de transport, cabinets de consultant spécialisés, bureaux d'étude, entreprises de communication, parcs de loisirs, équipements culturels à vocation touristique...
- dans les services assurant le développement et la gestion des activités touristiques et culturelles dans les collectivités publiques, les structures associatives, les parcs naturels régionaux...

Principaux métiers visés :

Chargé de mission - Assistant technique- Chef de projet - Chef de produit - Directeur développement - Consultant Agent de développement - Assistant de promotion - Responsable commercial - Chargé des investissements touristiques - Chargée de promotion et commercialisation - Conseiller technique et animateur - Responsable du Service des Publics - Directeur Commerciale

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Cette formation à l'issue de la première année de master 1 confère à ses diplômés :

- une maîtrise des techniques de base de la gestion des organisations ainsi que de leur législation : comptabilité générale, GRH, Marketing, Stratégie, étude de marché, droit du travail, droit des affaires, droit civil ...
- une bonne connaissance du secteur touristique, du cadre financier et humain des organisations privées et publiques : conception de projets touristiques, mobilité et tourisme, conférences de professionnels du secteur...
- ainsi qu'une solide culture artistique et linguistique : histoire de l'art, médiation touristique du patrimoine, anglais des affaires...

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **sur sélection : dossier et entretien**

L'accès en première année est possible pour :

- Les étudiants possédant une licence (180 crédits européens) : la formation est ouverte à des profils très divers (histoire, histoire de l'art, géographie, aménagement du territoire, économie, gestion, communication, lettres, musicologie, LEA...) mais qui ont déjà des expériences ou des projets d'étude réalisés dans le secteur touristique et qui définissent clairement leur projet professionnel dans les domaines du tourisme ou de la culture. L'admission s'effectue compte-tenu des capacités d'accueil de la spécialité.

Le candidat doit télécharger le dossier de candidature disponible sur l'application e-candidat du site de l'IAE et l'envoyer au secrétariat avec les pièces demandées. Les dates d'ouverture et de clôture de chaque formation seront également indiquées.

- Les cadres salariés en formation continue non diplômés de gestion ou désirant réactualiser des connaissances anciennes. Ils sont admis à postuler en première ou seconde année, selon leur niveau de formation antérieure et leurs acquis de l'expérience. Un jury se prononce sur leur candidature.

■ **par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.52.86)

Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
LANGUES ET LANGUAGES	Anglais du tourisme et de la culture		20		20		CC	Oral		3	3
	Techniques de communication	15	10		25		Epreuve Pratique CT	Oral	3		3
	Préparation D.U. CLES						Certification CLES optionnelle				
TOTAL UE1		15	30		45	6					6

* CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
GESTION	Comptabilité générale	20	10		30		CT (2h)	E ou O**	3		3
	Marketing	20	10		30		CT (2h)	E ou O**	3		3
TOTAL UE2		40	20		60	6					6

** E = écrit ; O = Oral : en fonction du nombre d'étudiants concernés

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
DROIT	Droit civil	15			15		CT (2h)	E ou O	3		3
	Droit des affaires	20			20		CT (2h)	E ou O	3		3
TOTAL UE3		35			35	6					6

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
RELATIONS DU TRAVAIL	GRH et management d'équipes	20			20		CT (2h)	E ou O	3		3
	Droit du travail	20			20		CT (2h)	E ou O	3		3
TOTAL UE4		40			40	6					6

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TOURISME ET CULTURE	Organisations et acteurs du tourisme	20			20		CT épreuve pratique	E ou O	3		3
	Histoire de l'art	20			20		CT (2h)	E ou O	3		3
TOTAL UE5		40			40	6					6

TOTAL S1		170	50		220	30					30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

SEMESTRE 2

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
ENVIRONNEMENT DES ACTIVITES TOURISTIQUES	Droit administratif	20			20		CT (2h)	E ou O	3		3
	Mobilité et tourisme	12			12		CT (2h)	E ou O	2		2
TOTAL UE 6		32			32	5					5

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
GESTION	Stratégie	20			20		CT (2h)	E ou O	3		3
	Etude de marché	15			15		CT (2h) ou Epreuve pratique	E ou O	3		3
TOTAL UE 7		35			35	6					6

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
CULTURE ET PATRIMOINE	Médiation culturelle et muséographie	12			12		CT (2h)	E ou O	3		3
	Médiation touristique du patrimoine	15			15		CT (2h) ou Epreuve pratique	E ou O	3		3
TOTAL UE 8		27			27	6					6

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
OUTILS DE L'ACTION TOURISTIQUE	Anglais du tourisme et de la culture		20		20		CC	Oral		3	3
	Conférences visites de sites	20			20						
TOTAL UE 9		20	20		40	3					3

UE 10	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
PROFESSION- NALISATION	Projet- professionnel (6 mois)		20		20		Dossier + oral	-	5		5
	Stage (3 mois minimum)		30				Rapport de stage	-	5		5
TOTAL UE 10			50		50	10					10

TOTAL S2		114	70		184	30					30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université (http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf).

Les dispositions relatives au contrôle des connaissances sont celles applicables au sein du Master Sciences du Management. Ainsi, chaque module d'enseignement donne lieu à une évaluation au moins ; ses modalités pratiques sont communiquées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement. **La présence aux cours, séminaires et conférences est obligatoire.**

La validation de **la première et de la seconde année** de Master – spécialité « Management des Activités Touristiques et Culturelles »- s'opère dans les mêmes conditions que pour les autres mentions du Master Sciences du Management.

La validation de l'année de **Master 1** est subordonnée à la réalisation d'un stage en entreprise d'une durée minimale de 3 mois. Ce stage est accompli au sein d'une organisation touristique ou culturelle. Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique de la mention. De la même façon, l'entreprise d'accueil doit désigner un responsable du stagiaire dans l'entreprise. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport dont la forme et le fond sont définis par le responsable de la mention. Il est évalué par l'organisation d'accueil et le tuteur pédagogique.

A l'issue de la 1ère année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre, ou après compensation entre les moyennes des deux semestres, se voit attribuer la maîtrise en Management des Activités Touristiques et Culturelles. Les conditions d'attribution des mentions sont celles en vigueur dans le Master Sciences du Management.

Néanmoins, pour la détermination de la moyenne générale et l'attribution de la mention :

- Les étudiants doivent mener un projet professionnel, qui consiste en un travail mené en groupe, en collaboration avec une organisation touristique ou culturelle. Le projet fait l'objet d'un encadrement pédagogique par l'équipe enseignante de la mention. Il est réalisé en alternance tout au long des semestres 1 et 2 et fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance devant un jury composé d'enseignants et de l'entreprise commanditaire. La note obtenue entre dans le calcul de la moyenne du semestre 1 (pour la matière « projet tutoré »).
- Le stage est réalisé entre le mois d'avril et le mois de septembre (inclus) (Semestre 2 pour M2). Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique de la mention et un responsable dans la structure d'accueil. Le stage de première année de Master se conclut par la rédaction d'un rapport qui fait l'objet d'une évaluation par le responsable pédagogique. La note obtenue entre en ligne de compte pour la moyenne générale du semestre et la moyenne de l'année.

● Sessions d'examen

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées.

La première session a lieu à l'issue de chaque semestre.

La seconde session est organisée après la fin de la période de stage.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

L'admission en deuxième année est subordonnée à la réalisation d'un stage en entreprise d'une durée minimale de 3 mois. Ce stage est accompli au sein d'une organisation touristique ou culturelle. Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique de la mention. De la même façon, l'entreprise d'accueil doit désigner un responsable du stagiaire dans l'entreprise. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport dont la forme et le fond sont définis par le responsable de la mention. Il est évalué par l'organisation d'accueil et le tuteur pédagogique.

A l'issue de la 1^{ère} année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre, ou après compensation entre les moyennes des deux semestres, se voit attribuer la maîtrise en Management des activités touristiques et culturelles. Les conditions d'attribution des mentions sont celles en vigueur dans le Master Sciences du Management.

L'admission en deuxième année de Master Sciences du Management, spécialité Management des activités touristiques et culturelles est subordonnée à la validation des 60 premiers crédits de ce parcours. Le processus d'admission en deuxième année de Master est le suivant : examen des dossiers et entretien devant un jury.

Une admission parallèle est possible pour les étudiants titulaires d'un diplôme de maîtrise ou de master démontrant un intérêt pour le tourisme. Un jury examinera au cas par cas les équivalences à donner.

L'étudiant ajourné en première session bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés lors de cette session.

Lors de la seconde session, l'étudiant repasse pour chacune des UE non validées, les épreuves auxquelles il n'a pas obtenu la moyenne. Les notes des semestres ou UE validé(e)s en session 1 sont automatiquement reportées et utilisées dans le calcul de la session 2.

Aucun rattrapage n'est cependant possible pour le projet tuteuré et le stage qui doivent impérativement être capitalisés.

● redoublement :

Un étudiant qui ne validera pas son année de Master 1, ne pourra pas automatiquement redoubler. Il devra en faire la demande officiellement auprès du responsable du master par courrier postal, au plus tard 15 jours après le jury ayant déclaré son année non-validée. La décision d'autoriser le redoublement dépendra des arguments donnés par l'étudiant pour défendre sa demande, de ses résultats de l'année passée, de son comportement général dans la promotion ainsi que du nombre de places libres à l'issue du nouveau recrutement.